

ACADEMIE VETERINAIRE DE France

OUVERTURES DE SIEGES AU TITRE DE 2024

1^{ère} Section / Recherche et Enseignement supérieur
Un siège de Membre correspondant (vétérinaire)
Un siège de Membre associé non national

2^{ème} section : Sciences cliniques
Trois sièges de Membres titulaires (vétérinaires)
Six sièges de Membres correspondants (vétérinaires)

3^{ème} section : Santé publique vétérinaire, Productions animales
Trois sièges de Membres titulaires (vétérinaires)
Un siège de Membre titulaire (non vétérinaire)
Trois sièges de Membres correspondants (vétérinaire)
Un siège de Membre correspondant (non vétérinaire)

A / Conditions et dossier de candidature

1/ Conditions à remplir : les candidats doivent avoir présenté à l'Académie avant la date de l'élection et depuis cinq ans au plus, un mémoire ou une communication, dont le manuscrit a été accepté pour publication.

2/ Les candidats doivent adresser les pièces suivantes par courrier postal au Siège de l'Académie (34 rue Breguet 75011 PARIS) et par courriel à academie@veterinaire.fr et au Président ou à la Présidente de la section concernée:

- Acte de candidature, dans les délais, adressé au Président de l'Académie et précisant le siège et la section au sein de laquelle le candidat s'engage à consacrer son activité.
- Curriculum vitae et un exposé des titres et travaux à partir des modèles arrêtés par le Bureau.

B / Principes de la procédure d'élection

1°/ les dossiers de candidature sont déclarés recevables après examen par la commission statutaire ;

2°/ un classement des candidatures est établi par les sections, pour chacun des sièges qu'elles ont à pourvoir ;

3°/ les candidatures classées sont soumises au vote de l'Assemblée générale. La procédure est identique pour les membres titulaires et pour les membres correspondants. Elle comporte des différences en ce qui concerne les membres non vétérinaires et les membres étrangers.

C / Dossier de candidature

Se porter sur le site de l'Académie indiqué ci-dessous à, la rubrique : « Membres » ;

<http://www.academie-veterinaire-defrance.org/>

D / Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 27 juin 2024

Le 27 mars 2024, Dr Vét Jean DEREGNAUCOURT
Secrétaire Général par intérim